



Renfort professionnel pour les infirmières à domicile.

Téléphone: 081/21.66.20

Fax: 081/21.00.19

Mail: infiservices@skynet.be

Site: www.infi-services.org

Adresse: Av. Albert 1er.,225 –5000 NAMUR



L'administration des médicaments par voie orale :
Attention : prévue dans un nombre très limité de cas !

Rappelez-vous : l'administration des médicaments par voie orale n'est prévue que pour un nombre très limité de patients.

Il s'agit :

« Préparation et administration de médicaments pour patients psychiatrique chronique ».

(425736 et 425751).

Il s'agit d'une intervention **forfaitaire par jour de soin**, qui ne peut être cumulée avec un autre soin au cours de la même journée,

On entend par "patients psychiatriques chroniques", UNIQUEMENT des bénéficiaires souffrant de schizophrénie ou d'un trouble de l'humeur bipolaire.

Le médecin prescripteur (pas spécialement un psychiatre) doit conserver dans le dossier médical les éléments qui démontrent que le patient répond à cette définition.

Depuis le 1^{er} juin 2018 cette prestation peut être attestée dans **le cabinet du praticien** ou dans **une maison de convalescence**